

**226C0010**  
FR0010340141-FS0006

6 janvier 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**AEROPORTS DE PARIS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 janvier 2026, la société de droit canadien Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB)<sup>1</sup> (One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 décembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société AEROPORTS DE PARIS et détenir 5 550 699 actions AEROPORTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 5,61% du capital et 3,23% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double.

---

<sup>1</sup> CPPIB est une *Crown Corporation* de droit canadien.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 98 960 602 actions représentant 171 865 000 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.